Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Code de vie





J’ ❤
qu’on me supporte quand j’ai besoin d’aide alors je pratique l’entraide et la coopération.

J’ ❤
vivre en harmonie avec les autres alors j’apprends à résoudre pacifiquement mes conflits.

J’ ❤
qu’on me fasse confiance alors j’apprends à être responsable et autonome.

J’ ❤
vivre dans un environnement paisible alors j’évite les bruits inutiles et je suis calme.

J’ ❤
prendre soin de moi alors je me nourris sainement et je m’habille convenablement.

J’ ❤
apprendre alors je viens à l’école tous les jours et j’arrive à l’heure pour ne rien manquer.

J’ ❤
vivre dans un bel environnement alors je prends soin du matériel et je garde mon école propre.

J’ ❤
qu’on me respecte alors j’apprends à faire attention aux autres par mes gestes et mon langage.

J’ ❤
relever des défis alors je fais des efforts et je suis persévérant.

École St-Jean-de-Brébeuf

Les 4 grandes valeurs de notre école



1- L'engagement :

i. des élèves à s'impliquer et à fournir un effort constant ;
ii. de l'équipe-école à offrir un enseignement de qualité ;
iii. des parents à accompagner les élèves dans leurs apprentissages ;
iv. de tous envers la communauté ; démocratie, entraide, sens communautaire.

2- L'ouverture

i. en incluant tous les élèves sans distinction : notre école est inclusive ;
ii. en faisant preuve de respect envers soi, les autres et de l'environnement ;
iii. en faisant preuve de tolérance et ouverture d'esprit ;
iv. en coopérant avec les adultes et les autres élèves.



3- La créativité

i. en étant une école innovatrice ;
ii. en facilitant l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
iii. en étant une école et des gens proactifs.

4- Le plaisir

i. en s'assurant d'être bien et en sécurité à l'école ;
ii. en s'épanouissant et en se réalisant ;
iii. en apprenant et en découvrant avec plaisir.



RESPONSABILITÉS ENVERS LES AUTRES



1. Je parle et j'agis correctement avec mes compagnons de classe et les adultes, autant à l'école que dans l'autobus, s'il y a lieu.
2. Je circule calmement et en silence dans les corridors.
3. Au son de la cloche, je prends mon rang et j'entre silencieusement dans l'école.
4. Je ne lance pas de balles de neige et respecte les constructions des autres.

RESPONSABILITÉS ENVERS L'ENVIRONNEMENT



1. Je suis responsable de la propreté de la cour et de l'école. Je dépose mes déchets dans la poubelle et j'utilise adéquatement les bacs de recyclage et de compostage.
2. Je garde mon pupitre en ordre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
3. Je prends soin de l'environnement scolaire (livres, mobiliers, etc.). Les livres ou objets endommagés ou brisés de manière volontaire devront être remplacés aux frais des parents.
4. Je range correctement mes vêtements dans mon casier et je ferme la porte doucement.

Fonctionnement de l'école

Communication-école - famille

L'agenda est l'outil de communication entre l'école et les parents. **Nous vous demandons de le vérifier tous les jours et de signer les messages**. Si un membre du personnel doit communiquer avec vous, il le fera par le biais de l'agenda.

Plusieurs communications de l'école vers les parents se font aussi par courriel. Il est donc important de vous assurer que votre **adresse courriel est fonctionnelle**. Les lettres qui nécessitent une réponse seront envoyées par l'agenda de votre enfant. Elles seront déposées dans la pochette de communication située au début de l'agenda.

Les bulletins seront également disponibles en ligne sur ***MOZAÏK*** le système informatisé des dossiers des élèves accessible aux parents : http://csdm.ca/parents-eleves/mozaik/

Si vous souhaitez communiquer avec un membre du personnel, veuillez en faire la demande dans l'agenda ou en laissant un message au secrétariat. La personne concernée vous contactera rapidement.

Si vous devez venir à l'école, nous vous demandons de **toujours** passer par l'entrée principale et de vous adresser à la secrétaire. ***Cette procédure est importante pour nous permettre de contrôler la circulation dans l'école et ainsi assurer la sécurité de vos enfants.***

Il est strictement interdit d'entrer dans l'école ou la cour de récréation pour régler un problème concernant un enfant ou un membre du personnel.

Nous vous invitons à vous présenter au secrétariat pour prendre rendez-vous avec la direction.

Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que la surveillance dans la cour de l'école débute à 8h05 le matin et 12h44 l'après-midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures.

Retard de l'enfant

Des apprentissages importants se font chaque jour, dans toutes les classes.
Lorsqu'un élève est en retard : il dérange la secrétaire, les élèves de la classe et son enseignant. **En fait, chaque retard d'un élève ne dérange pas moins de 20 personnes.** La ponctualité est donc primordiale.
Si votre enfant arrive en retard à l'école, il doit se présenter au secrétariat. Votre soutien à cet égard est essentiel. Les retards sont considérés comme un manquement « mineur » selon le système de l'école, et peuvent entrainer une reprise de temps lorsqu'ils sont trop nombreux (voir pages sur le cadre disciplinaire de l'école).

Absence

Une absence est motivée lorsque l'enfant doit se rendre chez le médecin ou le dentiste, lorsqu'il est malade ou qu'il vit une situation d'urgence. Lors d'absences trop fréquentes, un billet médical pourrait être exigé (après 3 jours). Notez aussi que toute absence non motivée pourrait entraîner des conséquences et que votre enfant aura des travaux à reprendre. Pour maximiser ses chances de réussite, il est essentiel que votre enfant s'absente le moins possible. Prenez si possible, les rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Si votre enfant s'absente, vous devez communiquer avec le secrétariat, au (514) 596-5122.

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur. Mentionnez le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence. Le contrôle des absences se fait **tous les jours** par un appel téléphonique à la maison. Veuillez justifier l'absence dans l'agenda si nous n'avons pas pu vous rejoindre.

Vacances

Les vacances en cours d'année sont fortement déconseillées. Veuillez noter que l'enseignant ne fournira pas le travail à faire lors de cette période avant le départ de l'élève. De plus, le travail et les examens ne seront pas repris au retour. Les parents qui choisiront de s'absenter durant l'année scolaire seront responsables de la scolarisation de leur enfant pour la période visée. Si votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, ce genre d'absence est encore plus à risque pour sa réussite. Nous vous demandons de remettre à l'avance une lettre à la direction avec les dates pendant lesquelles votre enfant sera absent.

Départ hâtif d'un enfant

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par le biais de l'agenda ou un appel téléphonique : aucun enfant ne quitte l'école sans l'autorisation de ses parents.

Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Il est de la responsabilité des parents d'être joignables en tout temps quand leur enfant est à l'école. Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, avisez l'école immédiatement en communiquant avec le secrétariat au (514) 596-5122. **En cas d'urgence, nous devons pouvoir joindre un parent ou une autre personne responsable rapidement.**

Respect du matériel scolaire

Votre enfant est responsable du matériel qui lui est prêté. En cas de perte ou de bris par négligence, des frais seront exigés aux parents pour remplacer le matériel endommagé. Cette politique s'applique, entre autres, aux livres de bibliothèque, aux ordinateurs et aux manuels qui sont prêtés aux élèves.

Matériel scolaire pour les spécialités

Les matières dites « spécialités » (anglais, arts, musique, éducation physique, etc.) font partie intégrante du programme de formation. L'oubli de matériel nuit au développement des habiletés des compétences dans ces disciplines. L'élève doit avoir tout son matériel à tous ces cours.

Objets personnels

Il est important de bien identifier tous les objets et vêtements appartenant à votre enfant. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Nous vous demandons de faire en sorte que votre enfant **n'apporte pas des objets non essentiels au travail scolaire ou jouets à l'école.** Nous fournissons le matériel nécessaire pour son fonctionnement. Ajoutons qu'en tout temps, **les iPods et jeux vidéo portatifs sont interdits** à l'école. Occasionnellement, l'enseignant pourrait autoriser des jeux de la maison (vous serez alors informés par l'enseignant.e).

Si votre enfant vient à l'école avec un cellulaire, il devra le conserver dans ses poches ou son manteau. Notez que l'utilisation du cellulaire et autres appareils mobiles personnels est interdite à l'école ainsi que sur le terrain de l'école. Au 2e avertissement, le téléphone sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. L'école et son personnel ne peuvent pas être tenus responsables du vol ou de la perte d'un appareil cellulaire.

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent être vêtus de façon convenable pour venir à l'école. Il s'agit d'un lieu d'éducation et non d'un terrain de jeu. Il est défendu de porter des sandales de plage. Il est aussi interdit de porter des vêtements qui véhiculent des messages à caractère violent ou inappropriés pour un milieu scolaire. Précisons aussi que nous ne pouvons accepter à l'école tout signe distinctif faisant référence à un gang.

De plus, les élèves doivent porter des vêtements adaptés à la température et aux conditions climatiques (pantalon de neige, tuque, mitaines, bottes, imperméable, chapeau, etc.). Les enfants qui ne sont pas vêtus convenablement devront rester à l'intérieur. La décision d'envoyer les élèves à l'extérieur lors des récréations par temps douteux sera prise à l'école.

La bienséance demande aussi que tout couvre-chef (casquette, tuque, etc.) soit retiré en arrivant au casier, avant d'entrer en classe, à moins d'une autorisation spéciale de l'enseignant(e).

Finalement, le short est permis lors des journées estivales et est porté à mi-cuisse. Les sandales sont également permises, à condition qu'elles soient attachées solidement. Lors de jeux sur la cour, dans les escaliers ou même en cas de sortie d'urgence, il est impératif que les souliers soient solidement attachés.

Cour de récréation

Dans le but de développer l'autonomie des jeunes et pour faciliter le travail des surveillants, seuls les élèves doivent entrer sur la cour de l'école au cours de l'année scolaire. Ainsi, les parents accompagnateurs devront rester à l'écart de la cour de récréation.

Notez aussi que l'usage de la cour de récréation est réservé exclusivement aux élèves de l'école de 7h jusqu'à 18h, du lundi au vendredi. Après 15h30, seuls les enfants inscrits au service de garde peuvent être sur la cour.

Système d'alarme

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie est sanctionnée au code criminel. Un élève déclenchant ce système sans raison valable pourra se voir tenu responsable, conjointement avec ses parents, des frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme.

Lutte à l'intimidation et à la violence

Tous les adultes de l'école sont sensibilisés à l'importance du bien être dans notre milieu. Ainsi, la prévention d'événements menant à des situations d'intimidation et de violence fait partie des activités et du discours quotidien de tous à l'école. L'école s'est dotée d'un plan de lutte à l'intimidation et à la violence, vous pouvez le lire dans les pages suivantes ainsi que le plan complet sur notre site internet.

Cadre disciplinaire SJDB

Chers parents,

À chaque fin d'année scolaire, l'équipe école a l'obligation de se pencher sur le code de vie de l'école, ses règles de fonctionnement et d'application. Au printemps, l'équipe école doit soumettre pour approbation le code de vie et les règles de fonctionnement au conseil d'établissement pour l'année scolaire suivante (LIP, art. 76) : le présent code de vie a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'établissement le 15 mai 2024.

Cette année encore, l'équipe école, appuyée par son Conseil d'établissement propose un cadre disciplinaire élaboré afin de rendre plus explicites les comportements attendus et les comportements inacceptables. Grâce à cet outil, nous pourrons vous informer s'il y a des manquements mineurs et/ou des manquements majeurs. Nous espérons ainsi assurer un meilleur suivi et encadrement des élèves nous étant confiés. Enfin, nous souhaitons que l'élève prenne conscience de l'impact de ses comportements, se mobilise et se responsabilise face à ces derniers afin d'augmenter son autonomie, d'améliorer ses comportements et de profiter des avantages d'une attitude constructive.

À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir :

- Prendre connaissance du code disciplinaire et des conséquences.
- Prendre note que cet outil est utilisé autant à l'école qu'au service de garde.
- Signer à la fin de ce document pour nous démontrer votre compréhension et votre accord avec ce code.

Tous, enfants et adultes, ont droit au respect, à l'acceptation, à la sécurité et au bien-être à l'école.

L'école est un lieu d'apprentissage des savoirs et du savoir-être. Apprendre peut aussi vouloir dire se tromper, faire des erreurs, des oublis. C'est pourquoi les élèves y sont accompagnés dans leur épanouissement intellectuel et personnel. Pour y arriver, les enfants ont besoin d'évoluer dans un environnement sain, régi par un cadre clair et juste, appliqué de manière cohérente et bienveillante dans un but d'éducation.

L'équipe de Saint-Jean-de-Brébeuf a à cœur d'offrir cet environnement. Avec l'aide et la collaboration des parents, nous espérons créer et maintenir un vivre-ensemble harmonieux dans lequel tout le monde se sentira impliqué.

Je vous invite à communiquer rapidement avec l'école si une situation de doute au sujet de l'application ou de l'interprétation du code de vie survenait. Ensemble, avec de l'information claire et complète, nous réussirons à trouver des solutions éducatives satisfaisantes et de grande qualité pour tous les élèves !

Merci pour votre précieuse et habituelle collaboration.

MANQUEMENTS MINEURS

Le système des manquements ne remplace en aucun cas la gestion de classe d'un enseignant.

Règle 1 : Je contribue à un climat favorable en respectant le code de vie.

1.1. J'arrive à l'heure.
1.2. Je me déplace dans l'école en silence et en marchant en tout temps.
1.3. Je ne flâne pas (corridors, vestiaire, toilettes, etc.).
1.4. Je ne mâche pas de gomme.
1.5. Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.
1.6. Dans la cour, au son de la cloche, j'arrête de jouer IMMÉDIATEMENT, je range le matériel, j'intègre mon rang et me prépare à rentrer en silence.
1.7. J'utilise un langage et des gestes respectueux.
1.8. Je joue de manière amicale et sécuritaire avec le consentement des partenaires.

Règle 2 : Je prends soin du matériel mis à ma disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

2.1. Je garde mon environnement propre (locaux, corridor, cour, toilettes).
2.2. Je prends soin du matériel prêté par l'école.
2.3. Je ne commets aucun vol ou acte de vandalisme.
2.4. Je ne lance aucun objet (cailloux, balles de neige, copeaux de bois…).

Règle 3 : J'ai une tenue vestimentaire conforme à la politique de l'école.

3.1. Je porte des vêtements conformes aux valeurs de l'école (sans violence, sans racisme, sans sexisme, sans signe distinctif faisant référence à un gang).
3.2. Le « chandail bedaine » est interdit.
3.3. J'enlève mon capuchon et tout couvre-chef en arrivant au vestiaire.

Lorsqu'un élève ne respecte pas l'un des critères de ces trois règles, le manquement sera inscrit dans son agenda.

Voici les conséquences pouvant être appliquées lors d'un manquement mineur, selon la gravité et les répétitions :

A. Avertissement verbal
B. Réflexion écrite
C. Appel à la maison
D. Rencontre avec un intervenant de l'école lors d'une récréation ou d'une période de jeux
E. Retenue en fin de journée
F. Retrait de classe.

La conséquence sera déterminée et gérée par l'enseignant qui a émis le manquement.

MANQUEMENTS MAJEURS

Règle 4 : Je respecte les intervenants de l'école et les autres élèves dans mes paroles et mes gestes.

Je commets un manquement majeur lorsque :

4.1. J'ai un comportement grave ou répétitif associé à un manquement mineur (lancer un objet dans le but de blesser, vandalisme…).

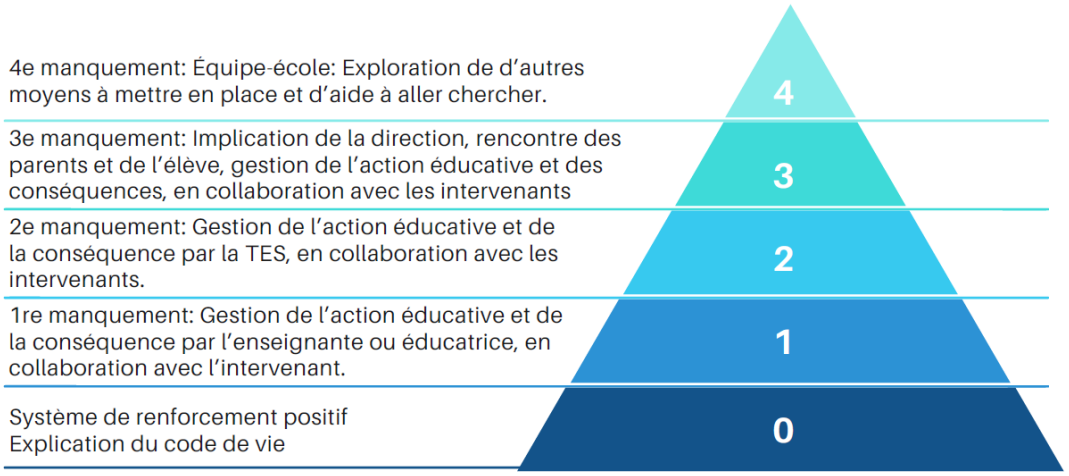
4.2. Je me montre irrespectueux (refus de collaborer, refus d'obéir, mauvais geste, obstination, répliquer à l'adulte, attitude négative, etc.).

4.3. Je pose un geste de violence verbale et/ou physique et/ou psychologique (bataille…).

4.4. Je fais de l'intimidation : le protocole identifié dans le Plan de lutte à l'intimidation de l'école s'appliquera.

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, autant au service de garde que pendant les heures de classe, un manquement sera inscrit à son agenda.

Gestion des manquements majeurs



À tous moments, tous les membres du personnel peuvent interpellés les TES ou la direction pour la gestion des comportements interdits. La gradation peut aussi être modifiée au besoin.

Pour mon bien-être et mon épanouissement personnel, je m'engage à respecter les règles de vie de mon école. Aussi, l'erreur faisant partie de l'apprentissage, je m'engage à collaborer avec les adultes pour régler les situations qui pourraient se présenter.

Nom ou signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance du cadre disciplinaire de l'école et je m'engage à soutenir les intervenants de l'école dans leur travail d'encadrement de mon enfant. En cas de questionnement en lien avec l'application du code de conduite, nous vous invitons à communiquer rapidement avec nous afin d'obtenir toute l'information nécessaire au suivi des situations vécues par votre enfant à l'école.

Signature des parents : _____

Intimidation et violence
Plan d'action

ILS IRONT LOIN

Commission scolaire de Montréal

L'école Saint-Jean-de-Brébeuf possède un Plan de lutte à l'intimidation. Vous pouvez consulter la version originale sur le site de l'école au http://st-jean-de-brebeuf.csdm.ca.

Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ?

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	- En parler avec son enseignant - En parler avec son éducateur (Service de garde et de dîner) - En parler avec la TES et/ou la direction - Déposer une note dans la boîte prévue à cet effet
Pour les parents	- Communication avec l'enseignant, éducateur, TES et/ou la direction via l'agenda, par appels téléphoniques ou en personne.
Pour les membres du personnel et les partenaires	- Communication verbale, par courriel ou appels téléphoniques à la TES ou la direction

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Voici la séquence d'intervention :

1- ***Cueillette de l'information***
2- ***Rencontre des personnes impliquées***
3- ***Recadrage et identification des comportements attendus***
4- ***Soutien auprès de la victime (mesure de protection) mais également auprès de l'intimidateur afin de maintenir le comportement attendu***
5- ***Intervention auprès du groupe***
6- ***Communication et/ou rencontre des parents***
7- ***Informer les différents intervenants concernés de la situation et des actions mises en place***

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

POSTE DE QUARTIER # 44

4807, Molson
Montréal (QC)
H1Y 0A2

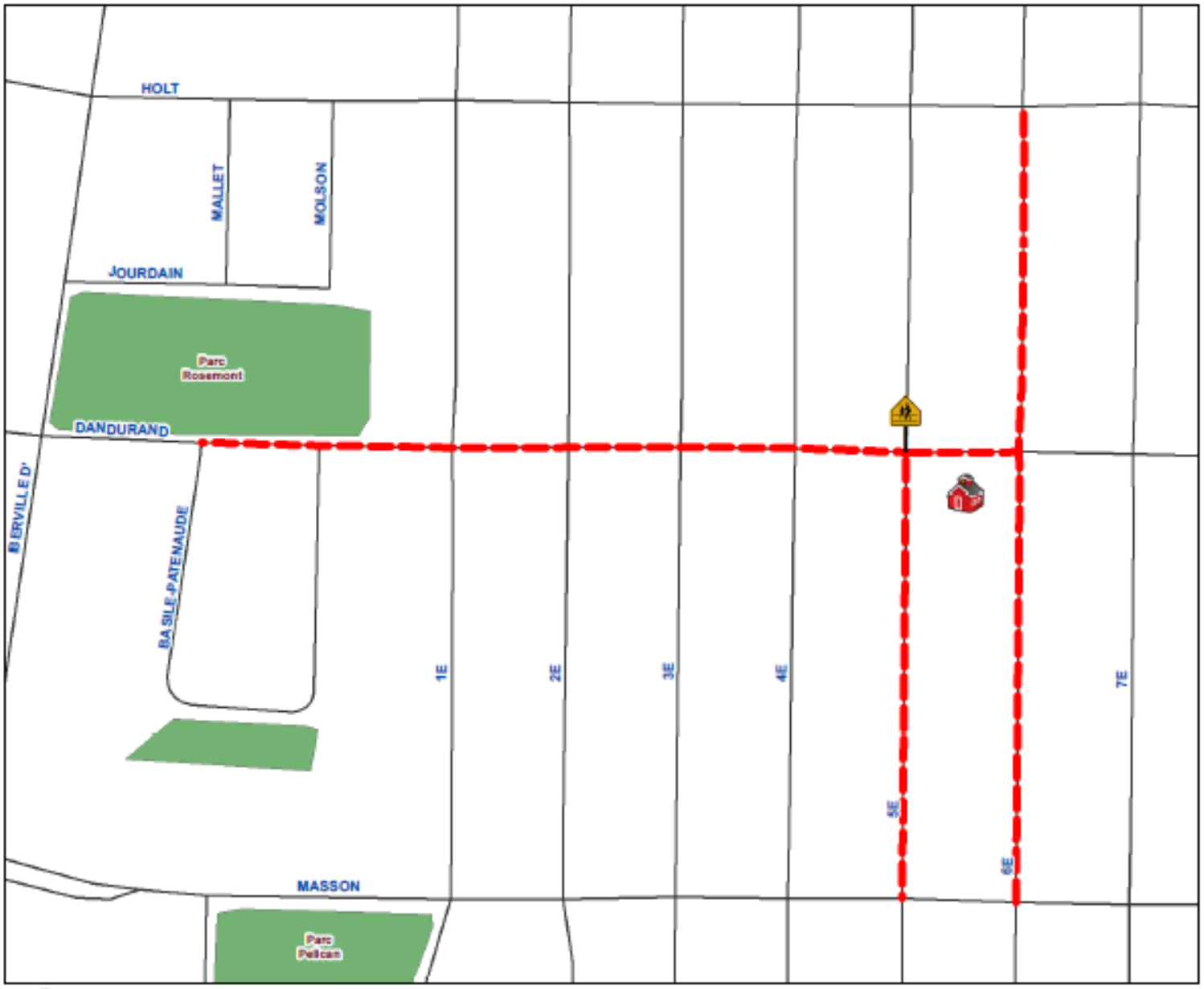
École Saint-Jean-De-Brébeuf
2870, rue Dandurand
Montréal

Rues corridors

5e Avenue	de Masson à Beaubien
6e Avenue	de Masson à Holt
Dandurand	de Place Basile Patenaude à 6e Avenue



École
Brigadier
Rues Corridors
Voie Ferrée



SPVM



LA SÉCURITÉ
AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

>> **DANS LES ZONES SCOLAIRES, LES AMENDES POUR VITESSE SONT DOUBLÉES**

OBLIGATION d'installer et d'utiliser un ensemble de retenue ou un siège d'appoint tout enfant dont la taille est inférieure à 145 cm ou qui est âgé de moins de neuf ans.	80 $ + 3 POINTS
INTERDICTION de dépasser ou de croiser un autobus lorsque les feux rouges intermittents sont allumés	200 $ + 9 POINTS
CYCLISTE	80 $
VIRAGE en U interdit	100 $
FRANCHIR une ligne de démarcation continue (par exemple en effectuant un virage en U)	200 $ + 3 POINTS
INTERDICTION de stationner son véhicule	30 $
INTERDICTION d'immobiliser son véhicule (même pour laisser descendre votre enfant)	100 $
INTERDICTION d'immobiliser son véhicule de façon à gêner la circulation	60 $
OBLIGATION de céder le passage à un piéton ayant manifesté son intention de s'engager sur la traverse	100 $

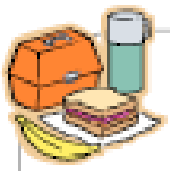
Le coût minimal des amendes est indiqué à titre informatif et exclut les différents frais.

LA SÉCURITÉ de vos enfants... débute avec VOUS!

Montréal

Insérez la page du protecteur de l'élève

ENVIRONNEMENT ET CONSOMMATION



Une boîte à lunch écologique

Truc n° 1 : Évalue bien tes besoins en nourriture afin de ne pas gaspiller et de ne pas « nourrir la poubelle ».

Truc n° 2 : Utilise des contenants réutilisables pour tes repas et tes collations : eau, sandwichs, fruits, légumes et breuvages.
Au besoin, emballe tes aliments dans un sac à pain. Rapporte le sac à la maison pour qu'il serve à nouveau.

Truc n° 3 : Évite les produits présentés en portions individuelles qui produisent plus de déchets... et sont souvent plus chers : fromages, boîtes à boire, yogourts, sachets de biscuits, etc. Utilise plutôt des contenants réutilisables pour la séparation en portions individuelles.

Truc n° 4 : Préfère les ustensiles durables et réutilisables aux ustensiles de plastique jetables.



Le recyclage à l'école

Dans le bac de papier :
feuilles de papier, boîtes et rouleaux en carton, enveloppes et sacs en papier

Dans le bac de berlingots de lait et boîtes à jus :
berlingots de lait vidés, écrasés et sans paille
boîtes à jus vidées, oreilles décollées, aplaties et sans paille

Dans la poubelle :
objets en styromousse (plastique numéro 6), essuie-tout souillés, papiers-mouchoirs, enveloppes matelassées, papiers photo, autocollants, sacs de croustilles et autres friandises



Des déplacements verts

Opte pour le transport actif (marche, vélo, patins à roues alignées, etc.) ou le transport en commun.

Bénéfique pour ta santé

Les activités physiques améliorent la santé.

Bénéfique pour l'environnement

Le transport actif et le métro n'émettent aucun polluant.

L'autobus transporte 50 fois plus de personnes qu'une automobile et pollue jusqu'à 20 fois moins.



Les 3R appliqués au papier

R comme Réduire à la source

Garde toujours en tête que le « déchet » qui nuit le moins à l'environnement est celui qui n'a pas été produit!

Ne gaspille donc pas le papier, utilise tout l'espace offert par les feuilles.

R comme Réutiliser

Il est souvent possible de réutiliser un objet ou de donner l'occasion à quelqu'un d'autre de le faire.

Réutilise les feuilles imprimées d'un seul côté pour faire des dessins ou encore utilise les comme brouillon.

R comme Récupérer

Il est souvent possible de donner une autre vie à beaucoup de matières et de produits en participant à la collecte de matières recyclables.

Le papier étant recyclable, donne-lui une autre vie en le déposant dans le bac de collecte.



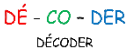
Mes stratégies de lecture 1er cycle

Avant la lecture

- Je lis le titre. 

- J'observe les illustrations. 
- Je connais l'intention de lecture. 
- Je fais des prédictions. 

Pendant la lecture

- Je cherche le sens des mots en :
 - utilisant les illustrations 
 - décodant le mot (couper par syllabe) 

 - relisant les mots autour 

- Je cherche le sens des phrases en :
 - utilisant la ponctuation 
 - lisant par groupe de mots 

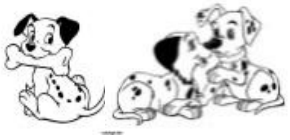
 - identifiant les mots-clés (cibler l'information importante) 

- Je cherche le sens du texte en :
 - formulant des hypothèses 
 - identifiant les référents 
 - identifiant les marqueurs de relation 
 - voyant des images dans ma tête 
 - redisant dans mes mots le contenu du texte 

Après la lecture

- Je réagis au texte. 
- Je me souviens de l'intention de lecture. 
- Je me réfère au texte et à mes connaissances. 
- J'explique mes stratégies. 

École Saint-Jean-de-Brébeuf
Code de correction en écriture

1er cycle	*Traces de l'élève*	*Codes de l'enseignant*
Syntaxe et ponctuation	**1. Sens** **2. Tous les mots dans l'ordre**	**P**
	M ajuscule et point **Ex. ? ! .**	
Orthographe d'usage	**Mot bien écrit**	**O**
Accord dans le groupe du nom (GN)	**Le genre et le nombre**  	**A**